

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22012 - 81ÈME ANNÉE

Ce soir à 17 heures à Saint-Pierre

Présentation du livre « Paul Vergès Un héritage politique riche et complexe »



À l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Paul Vergès, le PCR organise la présentation de l'ouvrage « Paul Vergès, un héritage politique riche et complexe », en présence d'Élie Hoarau. Rendez-vous ce soir à 17 heures au Restaurant le Colibri à Saint-Pierre.

À l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Paul Vergès, figure majeure de la vie politique réunionnaise, le Parti Communiste Réunionnais

(PCR) convie le public à la présentation de l'ouvrage « Paul Vergès, un héritage politique riche et complexe ». Cette rencontre se tiendra le jeudi 5 mars 2026 à 17 heures, au Restaurant le Colibri, à Bassin Plat, Saint-Pierre.

Transmission et de réflexion autour de l'héritage

La présentation se déroulera en présence d'Élie Hoarau, président du PCR, et s'inscrit dans une démarche de transmission et de réflexion autour de l'héritage laissé par celui qui a profondément marqué l'histoire politique, sociale et institutionnelle de La Réunion.

L'ouvrage rassemble six articles du journaliste Franck Cellier, consacrés à différents aspects du parcours de Paul Vergès. Ces textes ont été augmentés et annotés par Pascale David et Ary Yee-Chong-Tchi-Kan, membres du comité central du PCR. Leur contribution permet d'éclairer, de contextualiser et d'approfondir les analyses proposées, offrant ainsi au lecteur une vision à la fois documentée et nuancée de l'action et de la pensée de Paul Vergès.

À travers ces pages, c'est toute la complexité d'un engagement politique de plusieurs décennies qui est revisitée : les combats pour le respect de la démocratie à La Réunion, la reconnaissance de l'identité réunionnaise, le développement économique, la justice sociale ou encore les grandes orientations institutionnelles.

Résultat du séminaire consacré au Centenaire de Paul Vergès

Cette publication constitue une fiche-action adoptée lors du séminaire consacré au Centenaire de Paul Vergès, organisé le 17 mai 2025. Elle s'inscrit dans un travail collectif de mémoire et d'analyse engagé par le PCR à l'occasion de cette commémoration. En ce sens, le livre se veut à la fois un outil pédagogique, un support de réflexion et un document de référence pour celles et ceux qui souhaitent mieux comprendre les enjeux historiques et politiques de La Réunion.

L'ouvrage est publié grâce au concours de Yannick Aquilimeba et de la maison « Uragan Edition », dont l'engagement a permis de concrétiser ce projet éditorial. Il sera proposé à la vente au prix de 15 euros l'unité lors de la présentation.

Ce rendez-vous du 5 mars 2026 se veut un moment d'échange, de partage et de débat. Militants, sympathisants, chercheurs, étudiants et citoyens intéressés par l'histoire politique de l'île sont invités à venir découvrir ce travail collectif et à participer à la discussion autour de l'héritage de Paul Vergès.

Au-delà de la commémoration, cette rencontre entend rappeler combien la compréhension du passé demeure essentielle pour éclairer les choix d'avenir.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Risque de délocalisations pour La Réunion

Paris fait de Mayotte un paradis fiscal

En transformant l'île comorienne Mayotte en zone franche à 100 % pendant cinq ans, l'État ouvre la porte à une concurrence déloyale avec La Réunion et à des dérives fiscales majeures. Derrière l'argument du développement, Paris organise un paradis fiscal dans l'océan Indien, au détriment de la justice sociale.

Depuis le 3 mars 2026, une décision prise à Paris bouleverse l'équilibre économique régional : Mayotte devient officiellement une zone franche totale. La mesure, publiée au Bulletin officiel des finances publiques-Impôts, porte à 100 % l'abattement sur l'impôt sur les bénéfices (IS et IR), la taxe foncière sur les propriétés bâties et la cotisation foncière des entreprises.

moins de 250 salariés et de moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires

Autrement dit, pendant cinq ans, les sociétés de moins de 250 salariés et de moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires ne paieront ni impôt sur leurs bénéfices, ni taxe foncière, ni CFE. Industrie, commerce, BTP, agriculture, tourisme, services, professions libérales : tout le monde est éligible. Une exonération totale.

Présentée comme un outil de rattrapage économique, cette décision pose en réalité une question fondamentale : peut-on lutter contre les inégalités en organisant une zone de non-impôt ? Car ce choix ne se fait pas dans le vide. À quelques centaines de kilomètres, La Réunion dispose d'un tissu solide de sociétés de service : cabinets d'ingénierie, entreprises numériques, bureaux d'études, conseil. Demain, qu'est-ce qui empêchera un transfert massif de sièges sociaux vers Mayotte pour bénéficier d'un taux d'imposition à zéro ?

Ce risque de délocalisation est bien réel. Il ne s'agirait pas de créer de l'activité nouvelle, mais de déplacer artificiellement la base fiscale. Une mise en concurrence directe, au profit du moins-disant fiscal. Une logique dangereuse.

Amplifier fraude et évasion fiscales au profit de la classe dominante

Plus grave encore : en transformant une île comorienne administrée par la France en paradis fiscal, l'État envoie un signal contradictoire. Alors que la fraude et l'évasion fiscales coûtent chaque année des dizaines de milliards d'euros aux finances publiques et à la Sécurité sociale, voilà qu'on crée un territoire à fiscalité nulle sur les bénéfices.

Les effets d'aubaine sont prévisibles : montages juridiques, sociétés écrans, optimisation agressive, transferts artificiels de profits. La fraude fiscale n'est pas une abstraction. C'est une délinquance économique trop souvent impunie, qui prive l'État de moyens pour l'école, l'hôpital, la transition écologique. Comment justifier auprès des citoyens qu'on leur demande des efforts pendant que l'on ouvre, même temporairement, une brèche fiscale de cette ampleur ?

Certes, le dispositif prendra fin le 1er janvier 2031. Mais cinq ans suffisent pour organiser des stratégies d'optimisation massives. Cinq ans suffisent pour fragiliser un territoire voisin. Cinq ans suffisent pour creuser les inégalités.

L'histoire récente montre pourtant que les paradis fiscaux enrichissent rarement les peuples ; ils profitent d'abord aux stratégies d'optimisation. À l'heure où la justice sociale est au cœur des attentes, cette décision mérite un débat.

M.M.

Oté

« Pikan i done lapin » : In kozman pou la rout

Mézami zot i koné kossai lé pikan ? Sa in spèss zèrb i done kalité ponpon é demoune i done sa lapin. Mé zot i manz pa ! Zot i manz pa ? Poitan l'ariv amwin oir dmoune ramass pikan.alor, pou fé koué avèk ?

Si pikan la pa in manzé pou l'moune... mèm sa i voudré dir i fo méfyé manz pikan pars sa pé ète danzéré. Mé i fo méfyé issi La Rényon : néna kalité plante wi manz pa mé wi ansèrv konm médikaman.

Donk pou linstan ziska prèv di kontrèr i fo rézèrv pikan pou lapin é si li fé d'bien i fo pran ali konm tizane si in bon tizanyé la konsèye aou sa.

Ni artrouv pli dvan sipétadyé.

Justin